
VI. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRES EN NOUVELLE- ANGLETERRE

Rien ne peut remplacer une visite en personne. Bien que la correspondance vaille mieux que rien, elle ne suffit pas à piquer l'intérêt de l'homme d'affaires américain. Celui-ci préfère rencontrer personnellement les hommes d'affaires.

Services offerts par le délégué commercial

La Division commerciale du Consulat général du Canada, à Boston, assure le lien entre les entreprises canadiennes et américaines. Elle cherche activement des débouchés pour le Canada dans son territoire et communique les renseignements pertinents aux sociétés canadiennes intéressées et compétentes. Des rencontres sont organisées entre les acheteurs et les vendeurs éventuels et des avis sont donnés sur demande. La Division effectue des études de marché d'envergure raisonnable au nom des entreprises canadiennes et formule des recommandations quant aux autres possibilités de commercialisation. Une salle du Consulat général accueille des étalages de produits et des expositions internes. Le Consulat général est ouvert de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Avertir et consulter le délégué commercial

Lorsque vous planifiez votre premier voyage d'affaires à Boston, avisez le Consulat général bien avant votre arrivée. Faites part au personnel de l'objectif de votre voyage et envoyez plusieurs exemplaires de brochures sur votre produit. Il est extrêmement utile qu'au moins une certaine partie de la gamme de vos produits soit donnée selon les prix c.a.f. Vous devez indiquer le nom de tout homme d'affaires avec qui vous avez déjà communiqué. Muni de ces renseignements, le personnel commercial sera heureux de vous fixer un itinéraire provisoire et de prendre des rendez-vous que